



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le Maire

Réf. P.L./So.B./L.S.

Monsieur Clément BEAUNE
Ministre délégué chargé des Transports
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Saint-Maur-des-Fossés, le 4 janvier 2023

Objet : importantes nuisances liées aux survols de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Monsieur le Ministre,

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés bénéficie d'un cadre de vie remarquable au sein de la dernière boucle que forme la Marne avant de se jeter dans la Seine, à proximité immédiate de Paris. Je m'attache au quotidien à protéger ce cadre et la qualité de vie des plus de 75 000 habitants saint-mauriens.

Depuis plusieurs mois, la tranquillité de Saint-Maur-des-Fossés est pourtant fortement troublée par la recrudescence du trafic aérien au-dessus de notre ville. La cause principale en est les vols à destination ou en provenance de l'aéroport d'Orly. Cet aéroport, situé en zone urbaine dense, forme de véritables autoroutes aériennes au-dessus des villes avoisinantes. Les aéroports du Bourget et de Roissy ajoutent, avec plus ou moins d'intensité, des nuisances supplémentaires.

C'est pourquoi, en juin 2022, j'ai une nouvelle fois été dans l'obligation de saisir le Groupe Aéroports de Paris (ADP), la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), à propos de la recrudescence de survols liés aux aéroports d'Orly, en particulier la multiplication des épisodes de fermeture de la « piste 3 » qui a pour conséquence un trafic redirigé vers la « piste 4 » impliquant le survol de Saint-Maur-des-Fossés. A cela s'ajoutaient des nuisances émanant du Bourget, avec des constats alarmants de fréquentation, et de l'aéroport Charles-de-Gaulle, bien que les altitudes soient plus élevées, sans oublier les aéronefs en provenance ou à destination d'aérodromes environnants.

En dépit de cette alerte, je n'ai reçu aucune réponse du Groupe ADP et de la DGAC. En revanche, l'ACNUSA a fait réaliser une étude par son pôle technique et je l'en remercie. Il en résulte que, « entre juin 2019 et juin 2022, le nombre moyen de survols a augmenté de 9,3% » en lien avec Le Bourget et Charles-de-Gaulle. L'ACNUSA relève « l'activité croissante de vols d'aviation d'affaire » et « les vols de fret ». Nous en subissons donc les impacts, en particulier les quartiers saint-mauriens situés sous la trajectoire des vols bruyants du Bourget.

Force est de constater que ces dernières semaines ont également vu une aggravation majeure des nuisances nocturnes liées à l'aéroport d'Orly. A titre d'exemple, certaines soirées depuis le 22 décembre 2022 ont fait l'objet de près d'une cinquantaine de survols de la ville entre 22h et 23h30, horaire théorique de couvre-feu, **soit une moyenne de plus d'un avion toutes les deux minutes à une altitude pression de 800m en moyenne, parfois même inférieure.**

En période de fonctionnement « normal » de l'aéroport d'Orly, avant la crise de sanitaire, cela n'était jamais arrivé. Vous comprendrez que cette situation est intolérable pour les Saint-Mauriens et ne peut perdurer plus longtemps. Les impacts de la pollution et du bruit sur la qualité de vie et la santé humaine sont désormais connus de tous. Les aéroports franciliens se doivent donc d'exploiter leur activité dans le respect du milieu urbain dans lequel ils sont implantés.

Par conséquent, je demande que les trois principes issus des arrêtés ministériels du 4 avril 1968 et du 6 octobre 1994 soient strictement respectés concernant l'aéroport d'Orly :

- le **couvre-feu nocturne**, entre 23h30 et 6h ;
- la limitation des **mouvements annuels** à 250 000 vols ;
- le respect des **couloirs aériens** prévus.

Il vous appartient de faire respecter ces arrêtés et de faire cesser sans délai les manquements répétés.

La « piste 4 » de l'aéroport d'Orly ne peut en effet devenir une variable d'ajustement, utilisable par ADP pour accueillir le plus de vols possibles avant le couvre-feu en période de vacances scolaires, comme cela semble désormais être le cas au détriment des riverains. Il ne me semble pas non plus acceptable que la DGAC favorise ces changements de piste et les dépassements d'horaires observés ces dernières semaines.

Enfin, je demande également que les restrictions applicables à l'aéroport d'Orly soient renforcées (extension des horaires du couvre-feu de 22h30 à 7h et limitation des mouvements annuels à 200 000 vols par an, sanctions accrues en cas de non-respect des couloirs aériens) et que des restrictions similaires soient mises en place concernant l'aéroport Charles-de-Gaulle. L'optimisation des procédures opérationnelles de navigation aérienne, telle la généralisation du procédé de descente continue, ou encore la modernisation de la flotte, sont aussi des axes sur lesquels il est urgent d'avancer pour l'ensemble des plateformes aéroportuaires franciliennes.

Espérant pouvoir compter sur votre soutien dans ces démarches de protection de notre cadre de vie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération respectueuse.



Bien à vous,

Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés

Copie :

- Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur Augustin de ROMANET, Président du groupe Aéroports de Paris
- Madame Justine COUTARD, Directrice de l'aéroport de Paris-Orly
- Monsieur Damien CAZE, Directeur général de l'Aviation civile
- Monsieur Gilles LEBLANC, président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires